

Notes, no 23,
juin 1990

Jeanine RICHARD-ZAPPELLA

URA Sociolinguistique, usage
et devenir de la langue (CNRS)
Université de Rouen

Mobilisation de l'opinion publique par les sondages

Le 18 novembre 1987, *France-Soir* titre en manchette de première page :

« EXCLUSIF : 85 % DES FRANÇAIS POUR L'EUTHANASIE ». C'est ainsi l'opinion des Français eux-mêmes qui constitue la matière de l'information ; il se manifeste ici cette fonction spéculaire du sondage : le journal offre aux Français l'image de ce qu'ils pensent. Le sondage, lui, se trouve en page 7.

Nous étudierons, d'une part, les questions, d'autre part, le commentaire qu'en donne le journal dans son titre et dans ses articles. Par ailleurs, si tout sondage suscite des commentaires, celui-ci a été à l'origine, le lendemain de sa parution, dans plusieurs journaux, de prises de positions critiques de journalistes et d'autorités scientifiques, religieuses et morales que nous étudierons non pas tant pour leur contenu que pour la manifestation, à des degrés divers, d'une sensibilité à la problématique même de la production de l'opinion par le sondage.

Nous manquons bien sûr, pour une étude exhaustive de cette cascade d'interactions que constitue un « sondage », un maillon important qui nous reste inaccessible, à savoir le stade où s'élaborent les questions : l'interaction mandeur/maison de sondage. S'il m'a été dit au cours d'entretiens avec des praticiens que le mandeur fait généralement confiance à la maison de sondage, qu'elle-même travaille de façon empirique quant à la formulation des questions, cela ne doit cependant pas nous empêcher, lorsqu'on ne dispose que du questionnaire, de reconstituer la problématique

du mandeur. Même si nous ne pouvons accéder aux raisons profondes qui ont amené le mandeur à commander ce sondage, l'analyse de la construction du questionnaire, les interprétations qui en sont faites peuvent nous permettre de reconstituer ces raisons.

H. Caillavet, en tant que président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (il est d'une part sénateur et d'autre part signataire du « Nouveau testament de vie » qui circule, à l'époque du sondage, à l'initiative du professeur Milhaud), qui a commandité le sondage. *France-Soir* le présente en tant que président de l'Association mentionné plus haut et avec le titre de « Maître » (H. Caillavet est également avocat). C'est donc en tant qu'autorité morale plus que politique que le mandeur est présenté par le journal.

La production de l'opinion par les questions

L'enchaînement des questions

C'est par le questionnement que les sondages produisent un savoir sur l'état de l'« opinion publique », mais, d'une manière plus générale, c'est par cette pratique que les sciences humaines produisent notre savoir sur la société. On ne saurait détacher une réponse de la question qui l'a produite, et l'on sait que cette dernière détermine, plus ou moins fortement, syntaxiquement et pragmatiquement, la réponse. Tout savoir « positif » sur la société doit donc être référé au questionnement qui l'a engendré.

« L'interrogation est devenue aujourd'hui un phénomène central de préoccupation théorique dont se sont emparées la linguistique, la logique, la philosophie, la psychologie et même l'anthropologie. Certains n'hésitent pas à considérer le questionnement comme une réalité fondamentale de l'esprit humain, sur laquelle les autres dimensions viendraient s'articuler »¹.

La question 1 lance la problématique : « En cas de maladie grave et incurable/.../ s'éciez-vous favorable ou opposé à ce que soit reconnu au malade le droit d'être aidé à mourir à sa demande ? ». La première question ayant été posée, la seconde

1. M. Meyer, « L'interrogation », *Langue française*, 52, décembre 1981, p. 1-2.

s'appuie sur le présumé que TOUS les sondés ont répondu positivement à la première. C'est alors un choix entre deux « aides à mourir » qui est proposé : « Selon vous, le droit d'être aidé à mourir à sa demande devrait-il se limiter au refus de l'acharnement thérapeutique ou inclure également une aide active à mourir ? ».

On peut donc penser que la maison de sondage a présumé que l'ensemble des Français répondraient positivement à la première question et du coup a posé cette question dans ce but. (Le questionnaire n'aurait donc pas été conçu pour connaître l'état de l'opinion mais pour faire « se manifester » celle-ci.) Ainsi même ceux qui ont refusé au malade « le droit d'être aidé à mourir à sa demande » sont-ils contraints d'entrer dans la fiction de l'existence de ce droit et d'envisager les modalités dans la deuxième question. L'effet d'engrenage est manifeste.

De fait, c'est comme si l'on disait à ceux qui ont répondu négativement à la première question, « faisons comme si vous aviez répondu oui ». Bel exemple de surdité calculée au service d'un but, même si le coup de force est voilé par l'invitation à entrer dans la fiction de la question par le conditionnel. Ce questionnaire fonctionne comme un dialogue constructif, même s'il est fictif : un point ayant été problématisé, il est ensuite considéré comme acquis et sert de thème à un nouveau prédictat, etc. Si cet ordre a quelque légitimité à l'égard des sondés qui répondent conformément à ce qu'a prévu l'institut de sondages, il instaure un véritable dialogue de sourds avec les « déviants » par rapport à ces prévisions. Paradoxalement, mais clairement, le mécanisme par lequel on prétend ici recueillir l'opinion « dit », de par sa structure (sans le savoir peut-être ?), son mépris de l'opinion.

E. Papo considère l'entretien d'enquête comme un type de discours particulier que l'on peut caractériser par la négative comme n'étant ni vraiment un monologue, ni vraiment un dialogue ». Comment faudrait-il alors caractériser l'interaction sourde-sondé ? Nous avons dit « dialogue de sourds », mais l'expression est faible puisque ceux qui sont opposés à l'opinion souhaitée sont néanmoins contraints à participer à la production de la problématique secondaire de cette opinion ; leur refus de répondre à la question suivante ne sera même pas une parade puisqu'ils seront alors classés dans les « sans opinion ».

1. E. Papo, « Quelques aspects de la revendication personnelle de l'opinion », *Cahiers du français des années quatre-vingts* (Ecole normale supérieure, Saint-Cloud), 2, 1986, p. 171-188.

Le même coup de force interactif se reproduit avec la question 3 : « S'il s'agit d'une aide active à mourir, qui, selon vous, devrait en priorité mettre en œuvre les moyens de cette mort volontaire ? ».

On présuppose donc que le droit à l'« aide active à mourir » est acquis et l'on questionne alors sur certaines modalités d'application de ce droit.

Ce n'est qu'après avoir fait prendre position aux sondés sur le problème général du droit pour le malade d'être aidé à mourir à sa demande et sur les modalités de ce droit, que la question 4 les amène à prendre position personnellement : les échantillons représentatifs n'incluant jamais les malades des hôpitaux, ceux qui ici pourraient être les premiers questionnés ne sont pas sondés, c'est-à-dire que leur opinion n'importe pas. Quoi qu'il en soit sur ce dernier point, là encore, l'ordre choisi amène le sondé, s'il ne veut pas être ouvertement en contradiction avec ses réponses antérieures, à répondre favorablement. Il est donc amené à faire un pas de plus dans son implication.

Considérons la question 6 qui clôt le questionnaire : « Actuellement, les personnes qui ont aidé à mourir à sa demande un malade atteint d'une maladie grave et incurable s'accompagnant d'une souffrance insurmontable sont passibles de poursuites judiciaires : personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à ce que l'on modifie le Code pénal pour mettre fin à ces risques de poursuites judiciaires ? ». Si cette question peut paraître elle aussi comme un doublet de la question 1, il ne s'agit que d'une redondance apparente - elle constitue en effet le sommet de la pyramide, le dernier maillon de l'ordre du questionnement comme système de production de l'opinion. C'est, bien sûr, le point de vue de ceux qui ont répondu positivement aux questions précédentes qui est adopté ici, de ceux donc qui souhaitent faciliter l'utilisation d'un droit que le sondage cherche à établir et, comme on l'a vu, considère même dans le déroulement de sa fiction comme établi. Cette question capitalise donc tout ce qui a été produit précédemment et le traduit dans le domaine juridique. Les sondés sont invités à se montrer logiques et cohérents en permettant que des incohérences disparaissent. On ne leur demande d'ailleurs même pas d'agir mais de laisser agir un « on » vague (les citoyens ? ceux qui font la loi ?). Ici, comme dans la question 4, le sondage utilise l'« effet halo » ou effets d'induction : si l'on a répondu d'une certaine manière à une question, il n'y a plus de choix véritable pour la réponse à la question suivante.

Les choix lexicaux comme déclencheurs d'opinions positives

Cependant, si les producteurs des questions ont pu utiliser la stratégie que nous avons décrite, c'est qu'ils ont posé chaque question de manière telle qu'elle induisait massivement la réponse souhaitée ; en d'autres termes, chaque question posée est quasiment une question rhétorique. A l'ordre stratégique des questions s'ajoutent, pour construire l'opinion, les choix lexicaux par lesquels les questions thématisent le sujet. Nous nous limiterons ici aux effets les plus marquants.

Ce sont d'abord des réponses positives qui sont espérées (tout professionnel des sondages et tout rédacteur de référendum sait qu'il est plus facile de répondre oui que non, et qu'il faut rédiger la question en conséquence). Ainsi a-t-on bien évité ici de demander : « Souhaitez-vous ou non le maintien de la législation actuelle ? ».

Ce caractère rhétorique des questions est aussi dû aux choix lexicaux dans la rédaction des questions. D'une manière générale, tous les termes référant à la situation actuelle - qui interdit l'aide active à mourir - ou à une conception restrictive de cette aide, sont connotés négativement, alors que ceux qui thématisent l'aide active à mourir le sont positivement.

Ainsi, par les choix lexicaux effectués, une structure bipolaire se dégage opposant de manière manichéenne une situation actuelle caractérisée négativement et une situation possible positive.

Champ du négatif actuel	Champ du positif possible
Contrainte (du malade)	Liberté (mourir à sa demande)
Passivité	Activité (aide active)
Absence de solidarité et de bonté (se limiter à)	Comportements positifs d'aide (inclure également, aide, demande)
Mauvais traitements (acharnement thérapeutique)	Bons traitements
Mauvais droit arbitraire et répressif	Bon droit (reconnaître un droit, poursuivre, risques juridiques) mettre fin à ces risques)

Le passage d'un champ à l'autre est présenté comme un impératif quasiment catégorique accentué par l'utilisation massive du verbe normatif par excellence : « devoir ».

« Selon vous, le droit d'être aidé à mourir à sa demande "devrait-il" se limiter au refus de l'acharnement thérapeutique ou inclure également une aide active à mourir ? » (Q.2)

« S'il s'agit d'une aide active à mourir, qui, selon vous, "devrait" en priorité mettre en œuvre les moyens de cette mort volontaire ? » (Q.3)

« Pour un malade devenu incapable de manifester sa volonté et qui aurait exprimé au préalable par écrit son désir que l'on ne prolonge pas sa vie dans de telles conditions, que "doit-on" faire ? » (Q.5)

Au sondé de faire le choix entre le maintien du mal et l'avènement du bien. Mais d'autres modalisateurs sont aussi utilisés : nous retiendrons essentiellement la reprise (4 fois) du syntagme « maladie grave et incurable accompagnée de souffrances insurmontables ». Soulignons aussi le sens vague de « insurmontable » ou plutôt sa fonction de producteur de rhétoricité dans la question qui le contient. Comment pourrait-on ne pas souhaiter la fin de « souffrances insurmontables » ?

Exhibition et manipulation de l'opinion publique

La constitution du sujet d'opinion

C'est par ce titre - « Exclusif : 85 % des Français pour l'euthanasie » -, qui barre toute la première page et qui est présenté comme un scoop par le terme métadiscursif « exclusif », que *France-Soir* annonce la bonne nouvelle à ses lecteurs, les Français, ainsi confrontés individuellement à leur opinion commune. En effet, entre la réalisation des diverses interactions particulières sondeur-sondé et le titre s'est opérée, par la médiation de la statistique, la transmutation des réponses individuelles en opinion publique. Cette transmutation est bien sûr constante dans les sondages, mais on sait qu'elle pose problème aux sociologues et notamment à P. Bourdieu qui écrit : « L'opinion publique » qui est manifestée dans les premières pages de journaux sous la forme de pourcentage (60 % des Français sont favorables à), cette opinion publique est un artefact pur et simple dont la fonction est de dissimuler que l'état de l'opinion à un moment donné du temps est un système de forces, de tensions et qu'il n'est rien de

plus inadéquat pour représenter l'état d'opinion qu'un pourcentage ».

Un sujet actif se trouve ainsi constitué, fortement majoritaire, et semble s'être formé et manifesté spontanément ; un simple entrefilet mentionne et de façon indirecte qu'il s'agit d'un sondage (« page 7, le sondage SOFRES et nos commentaires »). Le journal minimise ainsi le rôle qu'a tenu le sondage dans la production de cette opinion et tend à accrédi-ter l'idée que les Français se sont exprimés spontanément sur ce thème, masquant l'importance du jeu question/réponse dans l'accouchement de cette opinion.

Le titre constitue en fait la réécriture de la question (où 85 % (le plus important des résultats) des personnes interrogées s'étaient déclarées favorables à ce que soit « reconnu au malade le droit d'être aidé à mourir »).

Une reformulation dangereuse

Cette majorité ne s'est cependant pas exprimée pour « l'euthanasie » ; le segment de la question « le droit d'être aidé à mourir » disparaît dans le titre au profit d'un autre terme : « euthanasie ». Le journal se livre à ce que P. Bourdieu appelle un « coup de force » et un « coup de forme ». Si cette substitution peut s'expliquer partiellement par des contraintes journalistiques, telle que la nécessité d'un titre bref, plus spectaculaire, plus choc, qui fera vendre, elle entraîne des conséquences sémantiques importantes ; le terme « euthanasie » est loin d'être monosémique dans notre société. Des enquêtes, certes sommaires, réalisées auprès d'adultes en formation continue m'ont montré qu'une partie non négligeable de ceux-ci incluaient dans « euthanasie » une intervention effectuée sans l'autorisation du patient, que d'autres continuaient à lier euthanasie à nazisme.

En annonçant cette nouvelle, *France-Soir* produit donc une information terriblement ambiguë et accrédite du coup (puisque une majorité est pour) tous les sens d'euthanasie, y compris les plus détestables. Il suffit en effet de se reporter aux réactions d'un certain nombre de gens face à ce mot pour en être convaincu, je me contenterai ici de ne citer que les titres de certains journaux qui, dès le lendemain, réagissent à la publication de ce sondage : « A propos d'un sondage, les équivoques de l'euthanasie » (*Le*

Monde, le 21 novembre 1987) ; « La mort sans appel » (*L'Humanité*, le 21 novembre 1987) ; « Euthanasie : violente polémique » (*Le Figaro*, le 22 novembre 1987). La violence de la polémique qui suit ce sondage montre bien que c'est à ces sens troubles que réagissent certains journaux.

La mise en branle de l'opinion publique

Je rejoins ici la définition qu'en donne E. Landowski, pour qui cette entité narrative a une double fonction : une fonction narrative et désigne alors un « protagoniste » ; une fonction discursive et sert alors à identifier le destinataire qui est lui-même double, il s'agit à la fois des gouvernants et des gouvernés ; elle a de fait une double cible, faire agir d'une part les gouvernants, révéler d'autre part aux gouvernés, au public, aux lecteurs leur identité, qu'elle leur fait ensuite assumer.

H. Caillavet commente ainsi en première page (en vertu du pré-supposé constant dans les sondages par lequel l'opinion de la majorité est promue en légitimité) : « Notre combat est légitime pour obtenir la liberté de mourir » ; euthanasie renvoie de plus ainsi à cet autre lexème « liberté de mourir » qui n'apparaît pas non plus dans le questionnaire mais participe de la « dépassivation », de la stratégie de l'action volontaire. Pour cette même raison, le journaliste a donc retenu le commentaire de H. Caillavet que nous venons d'évoquer et sur lequel nous reviendrons puisqu'il a été extrait du commentaire global qui constitue le matériau support de notre analyse du discours rapporté dans le sondage ainsi que l'un des résultats fournis par la question 3. Le résultat, « 46 % pour que ce soit le médecin qui s'en charge » est livré à l'état brut, hors contexte, sans le couple « accoucheur » question/réponse. Si l'on résume cette première analyse, on constate donc surtout que :

- a) Au niveau du référent, « euthanasie » est une reformulation de « aide à mourir en cas de... ».
- b) Cette question « droit à l'euthanasie » n'a nullement été posée.
- c) *France-Soir* effectue une escroquerie (type amalgame, si vous êtes pour la mort à la demande, c'est donc que vous êtes pour l'euthanasie), ce qui est d'autant plus grave que l'euthanasie n'est pas synonyme de « aide à mourir ».
- d) On peut s'interroger sur ce coup de force ; n'y-a-t-il pas ici

1. P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980, p. 224.

risque de mettre l'opinion publique au service d'une politique peu claire, d'une euthanasie vague, dans un contexte notamment caractérisé par de nombreuses réflexions sur le coût de la maladie ?

Le titre intérieur et le commentaire

« Euthanasie. 76 % des Français sont pour une modification du code pénal ».

Le second titre est situé en page 7, sa typographie est déterminée par sa position dans le journal, donc plus discrète. Ce sont les résultats obtenus à la question 6 qui sont rapportés, ce qui confirme l'analyse que nous avons faite de cette question comme doublet de la première.

« Euthanasie » est repris et occupe cette fois la position de thème : le terme s'installe donc comme terme normal référant à ce sur quoi les Français se sont exprimés : il apparaît de plus en plus qu'il n'a pas été employé pour de simples contraintes journalistiques. Enfin, nous pouvons considérer cet énoncé comme réécrit en terme de fait de l'opinion de H. Caillavet rapportée en page 1.

Tout comme le journaliste, H. Caillavet masque quelque peu l'acte d'obtention de cette opinion qui peut apparaître ainsi comme spontanée, non sollicitée et par conséquent non dépendante du mandeur du sondage ; c'est-à-dire non dépendant de lui et de son organisation ; son discours peut même à la limite constituer comme un abus d'interprétation puisqu'il ne prend aucunement en considération les personnes refusant cette aide à mourir (11 %) ou optant seulement pour le refus de l'acharnement thérapeutique (27 %) ou étant simplement sans opinion (4 % en question 1, 10 % en question 3). Au total, son discours se présente comme celui d'un porte-parole-acteur qui a le rapport de force en sa faveur et est par conséquent prêt à agir pour obtenir satisfaction, d'où l'utilisation à ce niveau de lexèmes comme « notre association mène un combat légitime » ou encore « il implique le droit à la liberté de mourir ».

Il ne nous paraît pas sans intérêt d'analyser cet effacement du locuteur « Caillavet », c'est-à-dire du « je » au profit de l'organisation, c'est-à-dire du « nous ». La valeur de ce « nous » se constitue dans son double fonctionnement : d'une part, il renvoie à un référent précis du contexte qui est « l'Association... de mourir dans la dignité » (« nous montre que notre association... ») et, d'autre part, il renvoie également à un référent beaucoup plus

vaste qui a été construit par le sondage, l'opinion publique, miroir de la société. On remarquera également l'intérêt de H. Caillavet à faire fonctionner ainsi ces deux emplois de « nous », il peut souligner l'adéquation qui existe entre son organisation (mandeuse du sondage) et la société française en pleine mutation : « Il exprime une mutation de notre société ». Cette adéquation est soulignée tout au long du commentaire, comme le montre un inventaire des items utilisés dans son analyse personnelle du sondage et dans l'intitulé de l'association ; ils entrent tous dans le même paradigme.

Ainsi les séquences comme « implique le droit à la liberté de mourir et plus encore, le refus de mourir dans des conditions indignes » renvoient-elles à « l'Association pour le droit de mourir dans la dignité ».

Si le journaliste a besoin d'un titre choc, de théâtraliser l'information, ce qui ne veut naturellement pas dire que nous minimisons l'aspect idéologique et politique de cet item « euthanasie », l'Association de H. Caillavet veut, elle, éviter toute interprétation négative de son combat, tout risque de dévoiement que ne peut manquer de susciter l'item « euthanasie ». Par le titre que porte son Association et les items qu'il utilise (« liberté de mourir » et « refus de mourir dans des conditions indignes »), H. Caillavet construit une image positive, valorisante et convainquante de sa lutte.

L'utilisation du discours de H. Caillavet

En rapportant en discours direct le discours de H. Caillavet, le sujet énonciateur, c'est-à-dire le journaliste, donne la parole à une tierce personne à un moment précis de son énoncé ; ce discours direct ne contient pas seulement les paroles de ce tiers, traduites sur le plan formel par des guillemets, il possède sur le plan énonciatif un introducteur produit par le journaliste lui-même : le verbe de parole utilisé ici par le journaliste est « conclut » — prédicat verbal qui lui permet de mettre en relation les propos de H. Caillavet avec sa propre situation d'énonciation. Il a ainsi enchaîné ce discours dans son analyse, le faisant fonctionner comme synthèse de ce qui ressort du sondage et faisant sienne cette synthèse. Même s'il fait apparaître clairement par des marques typographiques qu'il ne prend pas en charge ce qu'il rapporte, visant ainsi seulement à informer qu'un tiers, et dans ce cas précis, une personne légitimée a tenu ce discours sur

ce problème, il a intégré la conclusion de H. Caillaudet à un moment précis de son discours, à savoir au moment où lui-même se trouvait amené à préconclure. Il n'y a pas de contradiction entre les contenus des deux discours, tous deux aboutissent à la constitution d'une même opinion publique qui a un vouloir avec lequel il faut compter :

- « 46 %, une proportion que le Conseil de l'ordre devra prendre en compte » (le journaliste).

- « Il (le sondage) implique le droit à la liberté de mourir » (H. Caillaudet).

Enchassé dans le propre discours du journaliste, le discours de H. Caillaudet rentre dans les procédures — tel que l'entend G. Vignaux dans son article « Le discours argumenté écrit » qui désigne sous ce terme des moyens choisis par l'auteur pour réaliser un certain nombre de finalités : « Ces procédures, qui se traduisent localement par des relations entre couples d'assertions et de modalités d'existants, vont, en se composant, produire un certain nombre d'effets de sens dans le discours. Ces effets de sens répondent à plusieurs finalités : construire un certain nombre de représentations que l'auteur vise à établir comme notions admises »¹.

Ces procédés vont permettre au journaliste à la fois d'affirmer l'existence d'une adéquation entre les deux discours et de réaliser les finalités de ces discours qui sont de recentrer l'opinion publique et de pouvoir lui faire jouer pleinement son rôle d'actant sémiotique.

Jusqu' alors, la démarche du journaliste a consisté à mettre en évidence un certain nombre de « résultats clés » tels que 85 %, 76 %, 46 %, et à construire son argumentation et l'image de l'opinion autour de ces données chiffrées, c'est-à-dire scientifiques, qui ont un pouvoir persuasif important dû notamment à l'objectivité apparente du quantitatif. Ce caractère scientifique que confèrent les données quantitatives à l'opinion publique disparaît dans la dernière partie de son discours ; cette opinion est maintenant rapportée sous la forme globalisée « les Français savent bien que », ce qui constitue à la fois un coup de force et un coup de forme au niveau de cette nouvelle construction de l'opinion ; cette globalisation n'est rien d'autre qu'un abus de langage qui lui permet d'aller au-delà des résultats donnés par le

¹ G. Vignaux, « Le discours argumenté écrit », *Communications*, 20, 1973, p. 143.

sondage lui-même ; cette tentative de dépasser le questionnaire se trouve encore confirmée dans la séquence suivante : « Mais c'est implicite dans ce sondage... ».

Le journaliste ne se contente plus d'être un simple porte-parole, il va jusqu'à réinterpréter les réponses obtenues, à « réécrire » certaines questions, c'est ainsi que la séquence de la question 2, « se limiter au refus de l'acharnement thérapeutique », réapparaît dans sa démonstration sous la forme « ils refusent d'être les cobayes de cette recherche », le chiffre de 27 % de Français qui s'en tiennent « au refus de l'acharnement thérapeutique » se trouve dilaté dans le référent personnel « ils » qui renvoie au syntagme nominal « les Français ». Le second fait marquant de ce dernier discours est la comparaison avec un autre sondage axé lui sur « les miracles de la médecine », c'est-à-dire sur les aspects positifs du monde médical. En enchassant dans son argumentation l'analyse de ce sondage antérieur publié par *France-Soir*, « notre enquête sur les miracles de la médecine le prouve », il affine sa stratégie : la mise en relation de ces deux enquêtes et plus précisément de ces deux assertions « les Français savent bien que la science et l'art médical font chaque jour des progrès » « mais...ils refusent d'être les cobayes de cette recherche » traduit clairement ses intentions : réaliser un consensus en ralliant les médecins de l'Ordre, devenu objet d'un discours valorisant.

Formulation de l'opinion ou autre réécriture du sujet, c'est-à-dire des sondés

- « On ose » (3 fois) :
- « On ose bien pourtant en parler »
- « On ose la regarder en face »
- « On ose revendiquer le droit de mourir »
- « Trois Français sur quatre et même d'avantage »
- « 85 % »
- « Majorité écrasante »
- « Majorité absolue »
- « 79 % »
- « La même proportion »
- « Nette majorité »
- « 63 % »
- « 27 % seulement »

C'est donc par une grande diversité de termes que les porteurs de l'opinions sont désignés par le journaliste. Ces termes se

répartissent entre deux pôles : celui de la distance maximale de l'énonciateur (« 37 % des personnes interrogées ») et celui de la distance minimale (les « on » qui mériteraient une étude particulière).

Parallèlement à cette reformulation du sujet de l'opinion, nous assistons à une réécriture des réponses, allant également vers une interprétation abusive. Je me suis bornée à lister celles qui s'éloignent le plus des réponses.

Réécriture au niveau des syntagmes

- « La mort n'est plus un sujet tabou »
- « On ose revendiquer le droit à mourir (pas de contexte) »
- « Une mort digne — une euthanasie »
- « Une "euthanasie active" une "euthanasie passive" (aspect technique) »
- « Le droit à la liberté de mourir »
- « Le refus de mourir dans des conditions indignes, c'est-à-dire ils refusent d'être les cobayes de cette recherche » (cf. l'utilisation du terme « dignité » dans le commentaire de H. Caillavet) et naturellement le mot « euthanasie » dans la manchette.

Verbes de parole utilisés dans le commentaire de France-Soir

- Il s'agit de verbes qui permettent également au journaliste de « récrire » le sondage :
- « On ose... en parler »
- « On ose revendiquer »
- « Trois Français sur quatre reconnaissent... le droit »
- « 79 % des Français "estiment" que la volonté... »
- « Il y a sûrement là une "volonté de" se montrer plus responsable »
- « A qui l'initiative ? Au malade lui-même "répondent" 37 % des personnes interrogées »
- « Mais 43 % "pensent" que... »
- « Les Français savent bien »
- « Ils refusent »
- « Ils font confiance à leur médecin »
- « Ils ont tous le plus grand respect pour... »
- Une analyse de ces verbes fait apparaître très rapidement leur caractère abusif : il n'y a, par exemple, aucune « revendication »

sur ce sujet ; « les Français » ont été conduits à répondre, un seul verbe évoque vraiment ce jeu des questions/réponses (« répondent à 37 % ») ; le journaliste gomme le rôle de la technique du sondage, technique qui consiste à placer les « sondés » dans des « rails », autrement dit à les « faire parler ». L'opinion publique se trouve ainsi construite, elle est à la fois savoir (« les Français savent »), sentiment (« font confiance ») et action (« on ose revendiquer », « ils refusent » une « volonté de se montrer »). Elle est constituée de facto en actant sémiotique qui sait, qui éprouve du sentiment, qui agit ou pousse à agir.

**

Nous n'avons certainement pas caractérisé exhaustivement l'en-semble des mécanismes constitutifs de la construction de l'opinion à l'intérieur de ce sondage. Nous espérons seulement avoir mis en évidence la nécessité de prendre en compte les deux modules qui constituent le sondage d'opinion, à savoir le questionnaire et le commentaire, tous deux étant, dans le cas présent, solidaires et interdépendants. Tous deux sont les lieux porteurs des marques du journaliste et du mandeur, de leur conception, de leur visée. En tout état de cause, il est clair que le sondé est ici « parlé », que son discours, réduit à l'extrême, ne renvoie ni à une accession véritable à la parole ni à une participation pleine au processus social.

On a tendance à associer sondage et démocratie ; le succès des sondages serait lié au développement de la culture de masse, de l'information de masse, il a été répété plusieurs fois que la « glasnost » avait permis la création d'un institut de sondages en URSS, j'aurais quant à moi envie, paraphrasant Aristote (la démagogie, cette forme pervertie de la démocratie), d'écrire : « La sondomanie, cette forme pervertie de la démocratie ». Même en sachant que tous les sondages ne sont certes pas aussi manipulateurs que celui que nous venons d'analyser, nous sommes en droit de nous demander s'il n'y a pas dans cette pratique même le danger permanent d'une illusion de la démocratie.

ANNEXE

Questions du sondage SOFRES sur le thème : les Français et la mort volontaire

Q. 1 - En cas de maladie grave et incurable s'accompagnant d'une souffrance insurmontable, seriez-vous favorable ou opposé à

ce que soit reconnu au malade le droit d'être aidé à mourir à sa demande ?

Q. 2 - Selon vous, le droit d'être aidé à mourir à sa demande devrait-il se limiter au refus de l'acharnement thérapeutique ou inclure également une aide active à mourir ?

Q. 3 - S'il s'agit d'une aide active à mourir, qui, selon vous, devrait en priorité mettre en œuvre les moyens de cette mort volontaire ?

Q. 4 - Vous-même, en cas de maladie grave et incurable s'accompagnant d'une souffrance insurmontable, souhaiteriez-vous être aidé à mourir ?

Q. 5 - Pour un malade devenu incapable de manifester sa volonté et qui aurait exprimé au préalable par écrit son désir que l'on ne prolonge pas sa vie dans de telles conditions, que doit-on faire ?

Q. 6 - Actuellement, les personnes qui ont aidé à mourir à sa demande un malade atteint d'une maladie grave et incurable s'accompagnant d'une souffrance insurmontable sont passibles de poursuites judiciaires : personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à ce que l'on modifie le Code pénal pour mettre fin à ces risques de poursuites judiciaires ?

Résumé / Abstract / Compendio

MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE PAR LES SONDAGES

« Exclusif : 85 % des Français pour l'euthanasie ». C'est ainsi « l'opinion des Français » qui constitue la matière de l'information. L'analyse du questionnaire et de son discours de reformulation permet d'observer les procédés mis en place pour constituer l'opinion publique et lui faire jouer pleinement son rôle d'actant sémiotique.

Mots clés : opinion publique, euthanasie, reformulation, sondages

MOBILIZING PUBLIC OPINION THROUGH POLLS

« Exclusive : in France 85 % of the population is in favor of euthanasia ». It is thus the opinion of the French population which constitutes the essence of news material. An analysis of questionnaires and their discourse of reformulation permits us to observe the procedures which create public opinion and encourage it to play the part of semiotic actant.

Key words : public opinion, euthanasia, reformulation, polls

MOBILIZACION DE LA OPINION PUBLICA POR LOS SONDEOS

« 85 % de los Franceses favorables a la eutanasia ». Así es como la opinión francesa constituye el material de la información. El análisis de las preguntas y de su discurso de reformulación permite observar los procedimientos utilizados para constituir la opinión pública y hacerle desempeñar plenamente su papel de actante semiótico.

Palabras claves : opinión pública, eutanasia, reformulación, sondeos